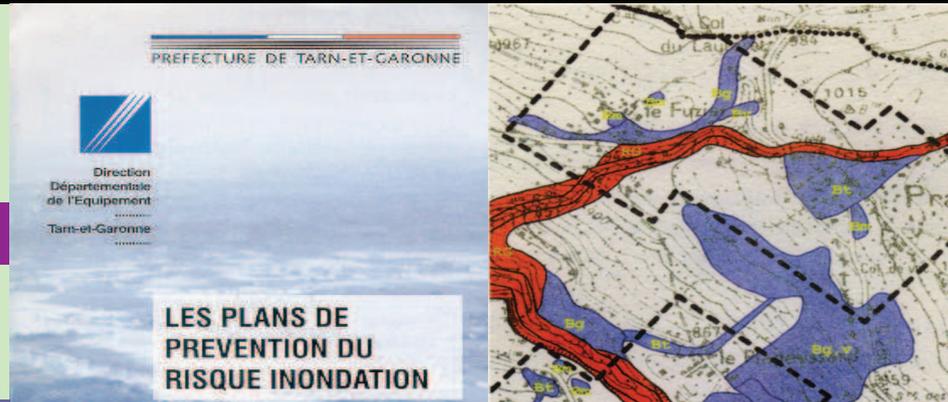


prévenir



intégrer

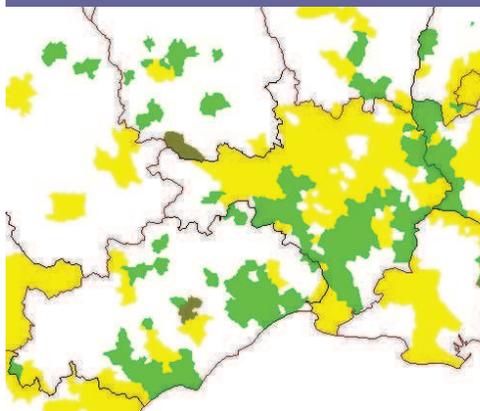
☞ les plans de prévention des risques PPR naturels prévisibles

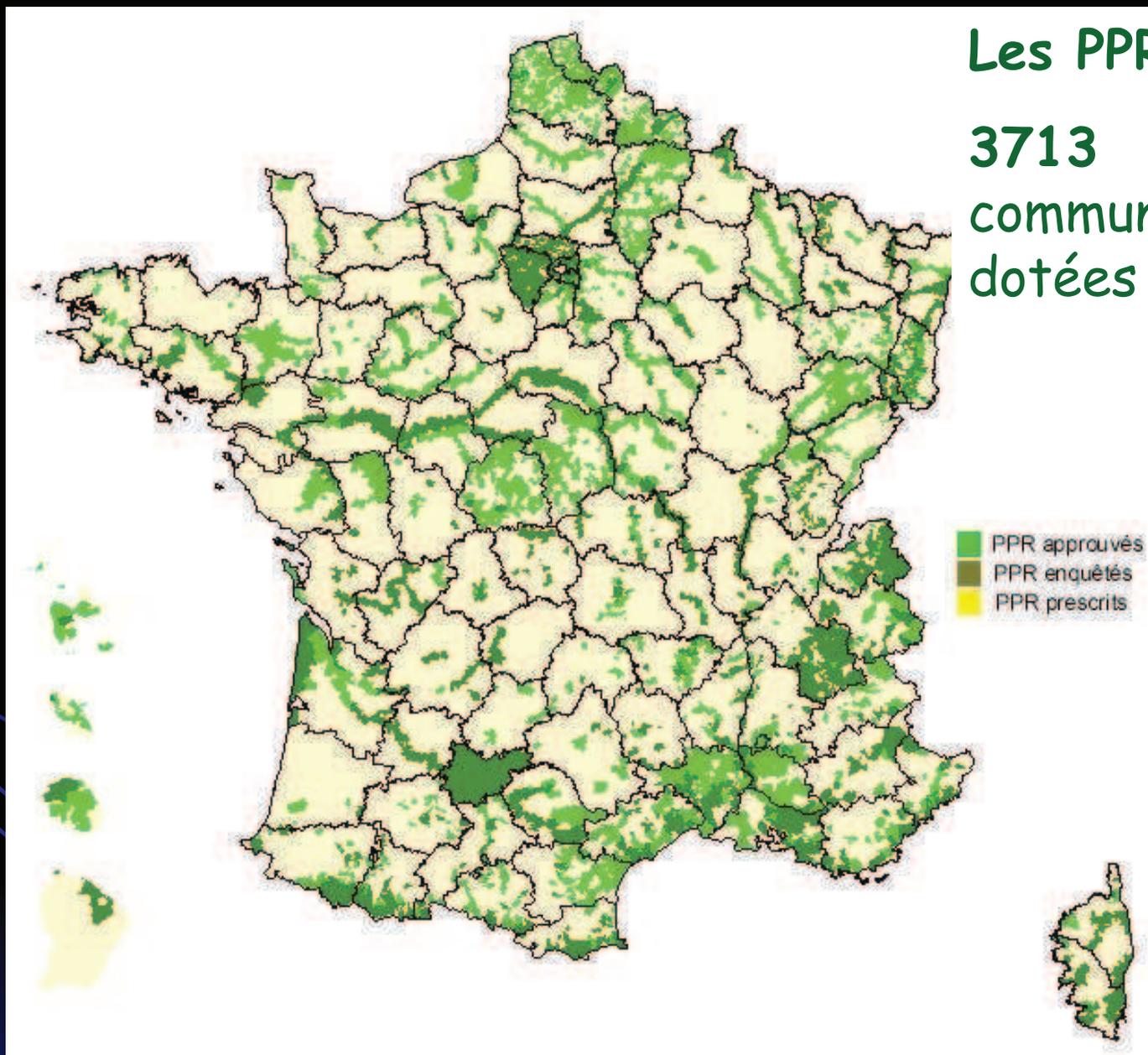
objectifs

5 000 communes dotées d'un PPR e 05

3700 à ce jour
les PPR miniers
les PPR technologiques

☞ les plans locaux d'urbanisme PLU





prévenir

informer



Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

modification de l'arrêté interministériel du 28 août 1992 sur l'affichage des risques majeurs et des consignes de sauvegarde

ministère de l'écologie et du développement durable / ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales

éléments

risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques	libellés consignes	niveaux risques
info-voies zone inondable zone susceptible d'être inondée par les pluies	glissement de terrain présence de cavités souterraines marées	zone exposée à des vents violents zone exposée aux orages	zones d'activités nucléaires présence d'installations classées	en cas de danger ou d'alerte 1 - abritez-vous shelter storage se 2 - écoutez la radio listen to the radio écoutez la radio - France Bleu - France Info (RS-MGR) - France Inter DG 3 - respectez les consignes follow the instructions respectez les consignes - n'allez pas chercher vos enfants à l'école - n'allez pas chercher un animal - ne buvez pas d'eau en bouteille	risque faible risque moyen vigilance risque fort précaution risque très fort interdiction danger persistant interdiction retour à la normale prudence eau de baignade polluée
attention zone exposée à un risque majeur les consignes ont-elles changé ? abri signification confinement	refuge où aller en cas de refuge 33 06 00 00 00 00 risque crue historique	zone orageuse zones d'activités classées d'urgence de neige zone vulnérable zones exposées aux tsunamis présence de gaz toxiques	pour en savoir plus consultez N° 112 / 0 000 00 00 00 - à la mairie, le document communal d'information (dci/mi) - sur internet, le site www.prim.net	code spécifique avalanche sports d'hiver	

Diéren 10/11/2014 à 10h00 / 2014 / mis à jour 09 décembre 2012

Les documents réglementaires sur les risques

Niveau
départemental

D D R M

Dossier Départemental des Risques Majeurs



D C S

Dossier Communal Synthétique



D I C R I M

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Niveau
communal

prévenir

Le décret 90-918 du 11 octobre 1990 répartit les compétences entre l'Etat et le Maire et liste les communes concernées.

informer

DDRM

DCS

DICRIM

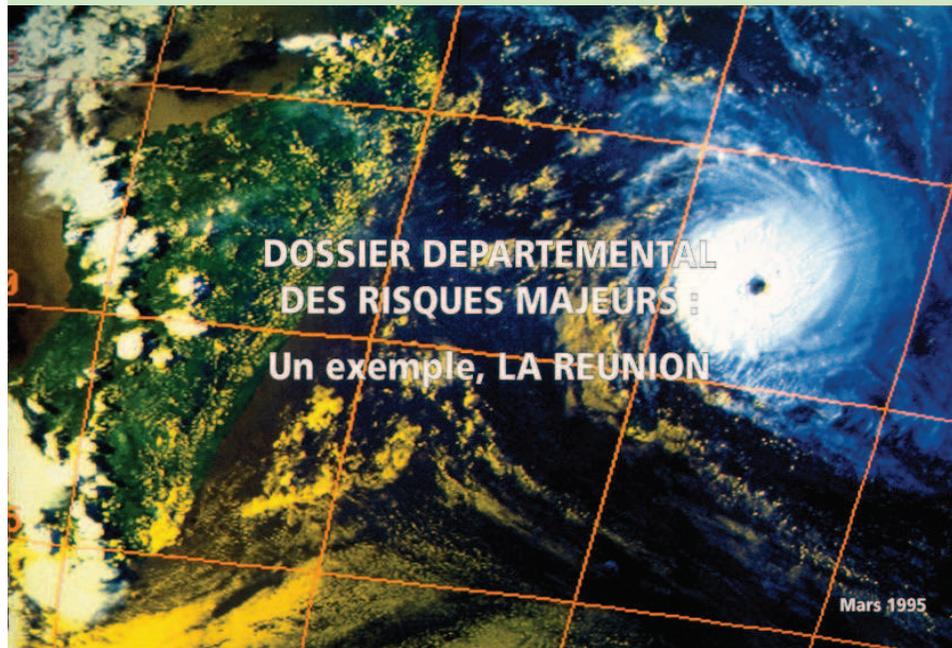
Dossier Départemental sur les Risques Majeurs

- établi par le Préfet
- décrit les risques prévisibles
- synthétise les différentes mesures prises
- permet un porté à connaissance auprès du Maire :
- le DCS

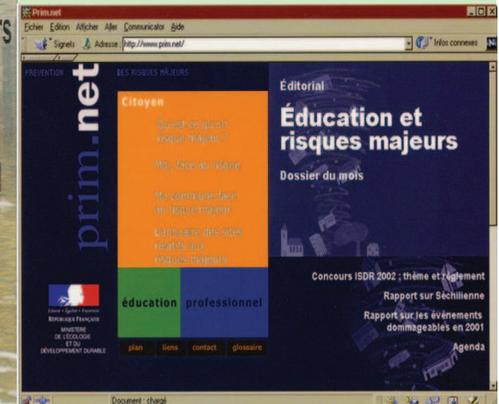
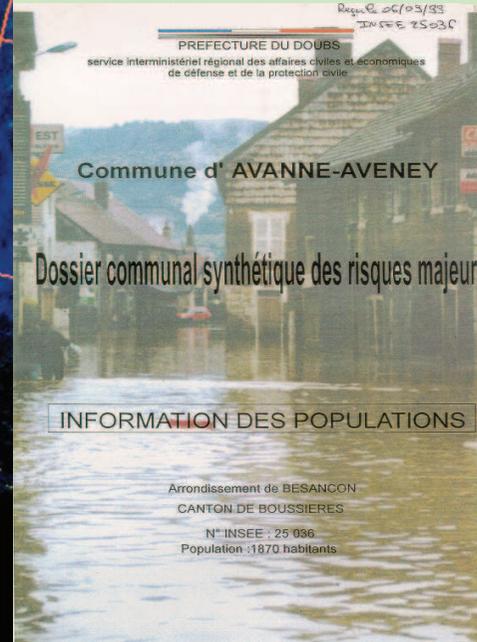
Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

- établi par le Maire. -
- comprend un plan d'affichage des mesures de sauvegarde.

La gestion des risques majeurs en France



DCS



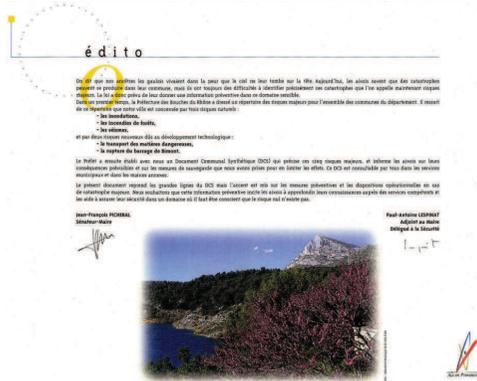
DDRM



internet

La gestion des risques majeurs en France

DICRIM



Brochure

La directive Seveso et les risques technologiques majeurs



Les bons gestes



AVALANCHE



Une avalanche se déclenche, vous devez :

- Fuir immédiatement, si vous êtes à ski. *Pour sortir du couloir d'avalanche*

Emporté par l'avalanche, vous devez :

- Faire de grands mouvements de rotation. *Pour rester en surface*

L'avalanche s'arrête, vous devez :

- Demurer bras et jambes écartés tant que la neige ne se tasse. *Pour former une poche d'air*
- Ne surtout pas crier. *Pour économiser toutes vos forces*

Gardez votre calme, les services de secours arrivent

Les réflexes qui sauvent



Pour mieux connaître ce risque et sa prévention, consultez dès maintenant le dossier complet en ligne



affiche

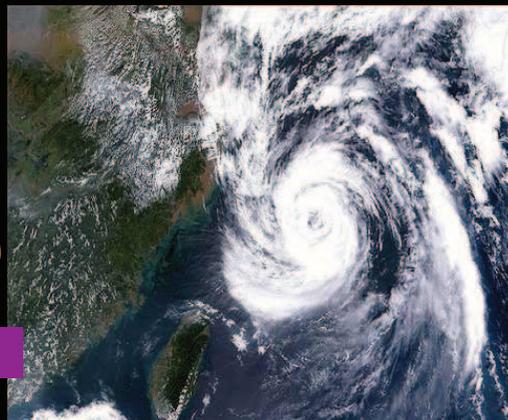
La société face au risque

prévoir
planifier
préparer



anticiper

anticiper



Les réseaux de surveillance

- Météo-France
- Observatoires de volcanologie
- de sismologie
- les guets (feux...)

prévoir

L'analyse des risques

l'ANENA pour les avalanches

le CSERV pour les volcans

Le service de prévision des crues

Le SDACR pour l'adéquation des moyens de secours

anticiper

planifier

Définition :

Planification : assurer

- ✓ la préparation des mesures de sauvegarde
- ✓ la mise en œuvre des moyens pour faire face aux risques majeurs

objectifs :

- **opérationnel**

disposer d'une organisation rodée

- **pédagogique**

mobiliser les capacités de réflexion

- **administratif**

définir les obligations des acteurs,
appréhender les conséquences juridiques et
financières de la crise

anticiper

planifier

Les types de plans :

- plan polyvalent type ORSEC

- plan d'urgence :

PPI - Plans Particuliers d'Intervention

PSS - Plans de Secours Spécialisés

plans rouges

- plan d'action communal

La société face au risque

Plan ORSEC

Les plans ORSEC mettent en place sous l'autorité des préfets:

- une organisation générale de commandement
- l'inventaire des moyens polyvalents publics et privés
- les procédures de mobilisation



La société face au risque

PPI

Les Plans Particuliers d'Intervention concernent des installations ou des ouvrages localisés et fixes

PSS

Les plans de secours spécialisés permettent de faire face à des risques prévisibles sans localisation précise

Plan rouge

Les plans rouges définissent l'organisation des secours



PCS

Le plan communal de sauvegarde organise :

- les procédures d'alerte
- les moyens de secours et de déblaiement
- les moyens d'hébergement
- les moyens de transport en cas d'évacuation
- le recours aux associations

Le Plan rouge

Chaîne de secours médicalisée

Site de catastrophe

PCO COMMANDEMENT
COS
DSM
DSIS

PMA

Chantier A

Chantier B

Noria de ramassage

TRI

secrétariat

UA

UR

DCD

SORTIE

secrétariat

Noria D'évacuation

H

Responsabilités et organisation des secours

La direction des secours relève de l'autorité de police compétente

Moyens locaux



maire

Moyens départementaux



préfet

Moyens zonaux



préfet de zone

Moyens nationaux



Ministre de l'intérieur
(DDSC + COGIC)

Pour la mise en place

Préfet de zone

Pour la mise en oeuvre

Le Directeur ou le président est placé sous l'autorité du DOS